Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 084-218401297-20250708-2025 07 23-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2025

Publié le 11 juillet 2025



DAU/URBANISME POLICE GENERALE DU MAIRE 6.1.3

ARRETE N°A_2025_n°O1 - 23 PORTANT ARRETE DE NUMEROTAGE

DESTINATION: DOMAINE DE GUERRE

Domicilié : 14 Rue de Boudouresque 13007 MARSEILLE 07 Pour : définition de points d'accès numériques à une construction

Adresse du terrain Sainte Anne Vert Pré

LE MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2212-1 et L.2213-28,

VU la délibération n°DCM-2020-29 du 28 mai 2020 portant élection du Maire,

CONSIDERANT que le numérotage des immeubles en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

ARRETE

Article 1 : Il a été prescrit la numérotation suivante :

Référence cadastrale	Nom de la voie	Numéro de voirie
CR 9	Avenue Jules Verne	234 (TOUSALON) 246 (POLTRONESOFA)

Fait à Sorgues, le 08/07/25

Le Maire.

Thierry LAGNEA

Certifié exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception en Préfecture le
Et de l'affichage / notification le
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Olivier ORSONI

<u>Droit de recours :</u> la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

<u>Rappel</u>: Depuis le 1^{er} janvier 2012, les services postaux ne sont plus tenus de distribuer le courrier aux adresses n'existant pas sur la voie publique. La numérotation ci-dessus doit donc être appliquée envers tous vos partenaires privés ou publics.